

Entretenir une PAC dont la charge en fluide frigorigène est < à 5 t. éq. CO₂

NOUVEAU



Objectifs

À l'issue de cette formation, les stagiaires sont capables de :

- **appliquer** une procédure d'entretien conformément à l'arrêté du 24 juillet 2020 relatif à l'entretien des PAC dont la charge en fluide frigorigène est < à 5 t. éq. CO₂
- **relever** les mesures clés d'une opération d'entretien



VOTRE BÉNÉFICE

Développez votre activité de maintenance sur un marché dynamique et en plein essor : la pompe à chaleur Air/Eau

Programme

- Point réglementation
- Directive F-Gas
- Décret maintenance (juillet 2020)
- Les éléments constituants d'une pompe à chaleur air/eau
 - Mise en situation 1 : Compréhension du matériel installé
 - Mise en situation 2 : Prise en main des interfaces machines
- Procédure d'entretien
 - Mise en situation 3 : Fiche de maintenance
 - Mise en situation 4 : Relevé de fonctionnement

Méthodes et moyens pédagogiques

Exercices pratiques

- Mise en situation réelle sur les gammes pompes à chaleur Air/Eau split et monobloc
- Utilisation d'appareils de mesures
- Contrôle de fonctionnement et relevé de température et de grandeurs électriques

Apports théoriques

- Recherche documentaire
- Supports de formation remis aux stagiaires

LES + DE CETTE FORMATION

- Formation principalement axée sur des mises en situation réelle
- Travaux pratiques par petits groupes de 3 personnes maximum

Nombre de participants

6 maximum par session

Durée

1 jour, soit 7 heures

Public concerné

Installateurs et techniciens de maintenance appelés à réaliser des entretiens PAC **sans attestation d'aptitude** à la manipulation des fluides frigorigène

Prérequis

Il est indispensable d'avoir des connaissances en chauffage central et il est recommandé d'avoir une habilitation électrique.

Parcours conseillé

PAC1-10 ▶ PAC1-11

Tarif par stagiaire

390€ HT, soit 468€ TTC

Moyens d'encadrement

Formateurs aux compétences techniques spécifiques métier et aptitude pédagogique

Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation / Validation des acquis / Attestation de formation

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

① 04 72 10 27 69

www.thermor-pro.fr

RUBRIQUE FORMATIONS